

RESISTANCE

Rapport du 8 octobre 1943 du préfet du Cantal au préfet régional sur les attentats et inscriptions séditieuses en septembre et octobre 1943 dans le Cantal ; 1W58

ETAT FRANÇAIS

PRÉFECTURE DU CANTAL

CABINET  
DU PRÉFET

JL/RB  
3482

AURILLAC, le 8 Octobre 1943

26  
LE PRÉFET DU CANTAL,  
à Monsieur le Préfet Régional  
(Intendance de Police)

CLERMONT-FERRAND

OBJET : Attentats et inscriptions séditieuses.  
REF : Mes communications téléphoniques.  
P.J : 11 copies et 2 photos.

J'ai l'honneur de vous rendre compte, dans l'ordre chronologique, des appositions d'inscriptions séditieuses et des attentats commis pendant la période du 22 Septembre 1943 au 6 Octobre 1943 :

Le 22 Septembre 1943 à 7h.30 a été constatée, à SALERS, la disparition du buste de TYSSANDIER-d'ESCOUS, fondateur de la race de SALERS. Ce buste, érigé sur la place de la Mairie, était en bronze et pesait 150 kilos, environ. Il figurait sur la liste des monuments à enlever au titre de la Récupération des Métaux Non Ferreux. L'inscription suivante figurait à sa place " je reviendrai quand les Boches seront partis".

Dans la nuit du 23 au 24 Septembre vers 3h.30 un hangar de la ferme de COMBLAT-le-CHATEAU et appartenant à Melle de la BEAUME a été incendié. Le fermier, M. COUDERC ayant reçu un tract l'invitant à détruire ses récoltes, l'hypothèse d'un attentat n'est pas exclue. Les dégâts sont évalués à 150.000 frs.

Le 25 Septembre un pylône de la ligne électrique à haute tension, dans les bois dits "Les Bastides" a été en partie sectionné par l'explosion de plusieurs engins explosifs. Les fils, n'ont pas été atteints. Les débris d'un cordon bickford ont été retrouvés sur les lieux.

DANS la nuit du 25 au 26 Septembre une batteuse appartenant à M. DURET, entrepreneur à NEUVEGLISE, a été incendiée; grâce à la promptitude des secours ce commencement d'incendie n'a occasionné que des dégâts insignifiants. M. DURET étant bien connu pour ses idées "collaborationnistes" et de nombreuses affiches " la déportation vous menace" ayant été apposées cette même nuit dans la commune l'hypothèse de la malveillance se trouve confirmée.

...

Dans la nuit du 28 au 29 Septembre :

A St-FLOUR : Un premier engin a fait explosion vers 3h du matin à la scierie GREZE, travaillant pour le compte de la Wehrmacht. L'engin placé sous la poulie d'un moteur électrique a faussé le "banc de scie" et fendu, en plusieurs endroits, le socle sur lequel était scellé le moteur.

Une deuxième explosion s'est produite vers la même heure à l'entrepôt de M. COURTIOL, Milicien, épicier en gros. La déflagration a fait sauter la porte de ses gonds, a brisé la marche d'escalier et a fait voler en éclats une quinzaine de vitres de la Maison.

Dans la même nuit, à TALIZAT :

- un engin explosif a fonctionné chez M. BONNET, cultivateur et collecteur de grains. La porte en métal du dépôt de grains a été détériorée et deux engins incendiaires, déposés à la porte d'un garage, n'ont causé que des dégâts insignifiants.

- 3 engins, dont un explosif et deux incendiaires, placés chez M. CHAMBARON, Maire de la commune et collecteur de grains, n'ont causé que des dégâts minimes.

✓ Le 1<sup>o</sup> Octobre à 3h.30 : incendie d'un bâtiment de la ferme MOYNAT à Verniois Cne d'AURILLAC dû à la malveillance. Le matériel agricole, les foin, paille, blé et seigle sont détruits. Les dégâts se chiffrent à 1.000.000 environ.

Le même jour à 4h.30 l'explosion d'une bombe détruit le local de la Légion des Volontaires Français à AURILLAC. La machine à écrire est volée, les dégâts sont importants, notamment en ce qui concerne le mobilier totalement détruit.

Le même jour à 6h.5 une explosion détruit la façade de l'épicerie PIJOUAT (1 fils Milicien) à AURILLAC. Dégâts matériels assez importants.

Le 2 Octobre : 4 engins explosifs sont découverts sur un pylône de la ligne de transport de force électrique à 220.000 volts d'YTRAC. La mèche lente ne s'étant pas consumée, la tentative de sabotage a échoué.

Le 3 Octobre à 9h.30 : un engin explosif met hors d'usage la locomobile et un scie mécanique du Chantier du Lioran de l'Usine Delecluze qui travaillait pour le compte de la Wehrmacht.

Le même jour à 9 heures : une affiche apposée sur les murs de la Mairie de VIC-sur-CERE menace de pendaison le Maire et 13 personnes appartenant à la Milice ou à la Légion.

Dans la matinée du même jour, à ARPAJON-sur-CERE, on relève un grand nombre d'inscriptions au goudron reproduisant des croix de Lorraine et les mots "Kollaborateurs à mort".

Dans la même matinée à NEUVEGLISE, des croix gammées sont relevées sur la façade de douze immeubles de la localité.

Le même jour à 2h.45, le magasin de M. ROQUES, magasin de matériel de T.S.F., à St-FLOUR, est totalement détruit par une explosion. La puissance de celle-ci est telle que toutes les vitres et plusieurs vitrines de la rue de la Halle sont détruites. Les dégâts sont évalués à 150.000 frs. M. ROQUES est considéré comme un partisan du Gouvernement et recevait chez lui des soldats de l'armée d'opérations, venus pour écouter de la musique.

Le 4 Octobre a paru dans l'"Avenir du Plateau Central" journal de CLERMONT-FERRAND, l'avis de décès de M. Pierre VINCENT, chef de la Milice à St-FLOUR, qui a quitté St-FLOUR pour PARIS il y a quelques jours. Les noms des personnes figurant sur cet avis ont été choisis parmi des membres de la Milice ou de la Légion.

Le 5 Octobre à 21h.25 une locomobile de l'Usine Delécluze, déjà accidentée pour le même motif, qui se trouvait en réparation chez un garagiste-mécanicien d'AURILLAC, est détruite par une bombe.

Le 6 Octobre au matin la gendarmerie de MURAT découvre, dans cette ville, des banderolles tricolores avec les inscriptions "Vive de GAULLE" et "En l'honneur de la Corse libérée".

Pour tous ces attentats des informations ont été ouvertes par MM. les Procureurs de la République à AURILLAC et St-FLOUR et les recherches des services de police sont en cours. Il a pu être établi, pour la plupart des cas, que ces actes de terrorisme ont été perpétrés avec des engins explosifs munis d'un système de retardement identique pour tous.

Je vous prie de vouloir bien trouver sous ce pli, la copie des rapports de police et de gendarmerie relatifs à ces attentats et 2 photos du magasin de M. ROQUES à St-FLOUR après l'explosion.

Le Préfet

POLICE NATIONALE  
COMMISSARIAT  
DE POLICE  
D'AURILLAC - ARPAJON  
(CANTAL)

ÉTAT FRANÇAIS

# RAPPORT

N° 6452

OBJET :

Le Brigadier FAUGERE Elie,  
à  
Monsieur le Commissaire de Police,

J'ai l'honneur de vous rendre compte de ce qui suit:

1°-Ce jour, vers 7 H 30, nous avons constaté que 7 drapeaux étaient accrochés au clocher de l'Eglise NOTRE-DAME-aux-NEIGES.

Avec l'aide du gardien SALAT Louis, j'ai réussi à les enlever.

Pour gagner l'intérieur du clocher le ou les auteurs ont dû procéder de la façon suivante:

"Après être passés par une porte située à côté du transformateur-côté square-laquelle donne directement accès au 1er étage de l'escalier, les auteurs ont empruntés cette dernière. Puis ils ont condamné la porte du bas (venant de la sacristie) pour travailler plus tranquillement sans doute. Ils ont également condamné en redescendant la porte du 1er étage qui donne accès au clocher, ceci par un tire-fond sur le verrou, ainsi que celle de la sortie extérieure."

Les 7 drapeaux: 2 Français avec I coeur et I Croix (appartenant à l'Eglise)  
2 Français avec au Centre I Croix-de-Lorraine peinte.

I Américain  
I Anglais  
I Soviétique, avec la faucille et le Marteau peints en noir.

Six étaient accrochés au clocheton de l'Horloge, au moyen de fil de fer et le 7ème (Français) sortait du vasis tes situé au dessous de la Croix du Clocher.

2°-Au Monument Paul Doumer, étaient accrochés: I Drapeau Français avec Croix-de-Lorraine et I Drapeau rouge de ce que côté du 1er, le tout au sommet du monument.

3°-Un drapeau rouge était suspendu aux fils téléphoniques de la rue Chazerat, avec, écrit au crayon jaune, II-II 1918 et la faucille et le marteau.

4°-Quelques tracts intitulés "II Novembre 1943" ont été

*Vu et transmis à M. Minin le Préfet (Cantale) le 11-11-1943, Aurillac, le*  
Le Commissaire de Police,  
*Minin*



...découverts, rue des Fergues (I) vers 7 H 15 et quelques autres par les patrouilles G.M.R., rue des Carmes et rue du 14-Juillet entre 2 H et 4 Heures.

3°-Le Monument-aux-Morts d'Arpajon-sur-Cère était pavoi-  
sé de trois drapeaux : I Français, I Américain et I Anglais  
d'un écusson en bois: "Honneur et Patrie" surmonté d'une  
Croix-de-Lorraine; cet écusson était ~~XXXXXXXXXX~~ accroché à  
la grille avec pancarte portant l'inscription: "Défense de  
toucher aux drapeaux pendant la journée-Danger de mort"

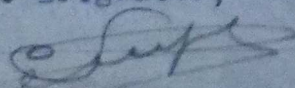
Quelques tracts ont été collés sur les murs et les po-  
teaux télégraphiques intitulés: "Paysans" et "Paysans  
Français". Ci-joint I exemplaire de ces tracts.

Personnellement, j'ai effectué une patrouille entre  
4 et 5 Heures mais rien d'anormal n'a été remarqué sur les  
monuments publics.

D'autre part les patrouilles de G.M.R. n'ont rien  
signalé en dehors des quelques tracts découverts.

Le nécessaire a été fait auprès des services publics  
pour l'enlèvement immédiat des drapeaux et des tracts.

Aurillac, le 11 Novembre 1943  
Le Brigadier;



**Photographie du monument aux  
morts d'Arpajon-sur-Cère, 11  
novembre 1943 ; 48 Fi 45  
Photographie illustrant le  
rapport ci-dessous.**



1w58 (w)

**Photographie des FTP, 48Fi49**

